

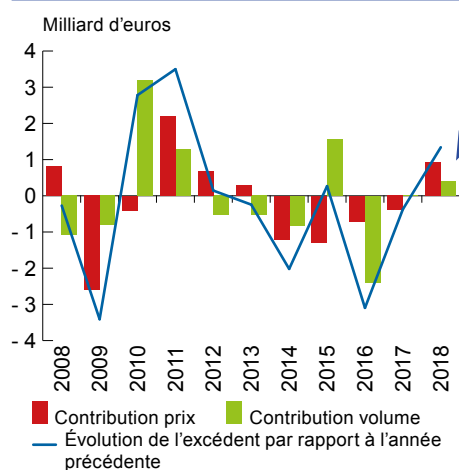


En 2018, l'excédent agroalimentaire se redresse, tiré par les exportations de céréales

Après deux années de baisse, l'excédent des échanges agricoles et agroalimentaires se redresse en 2018 (+ 1,3 milliard d'euros (Md€)) pour s'établir à 6,9 Md€. Il reste toutefois inférieur à la moyenne des cinq dernières années. Les produits agricoles bruts (+ 1,4 Md€) favorisent cette reprise, principalement grâce aux exportations de céréales, et, dans une moindre mesure, à la baisse des importations. Le solde des échanges de produits agricoles bruts redevient ainsi excédentaire. À l'inverse, l'excédent en produits transformés recule (- 0,1 Md€) malgré la progression de l'excédent commercial des vins et spiritueux et la réduction du déficit des échanges de produits issus de la pêche. Les exportations et les importations avec l'UE représentent les deux tiers de l'ensemble des échanges agricoles et agroalimentaires. Leur contribution à l'excédent commercial est en net recul depuis 2009 mais se stabilise néanmoins depuis deux ans autour de 5 %.

En 2018, l'excédent des échanges agricoles et agroalimentaires s'élève à 6,9 Md€, en hausse de 1,3 Md€

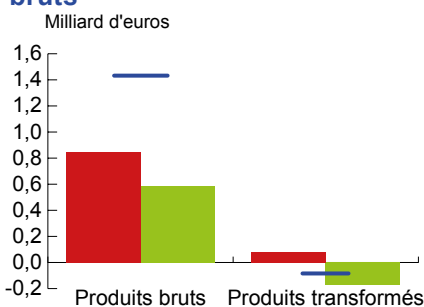
Graphique 1 - En 2018, la progression de l'excédent en valeur résulte d'un effet prix conjugué à la hausse des quantités vendues



Source : DGDDI (Douanes) - Traitement SSP

par rapport à 2017 (tableau 1). D'un côté, il bénéficie de la croissance

En 2018, l'excédent progresse grâce aux échanges de produits bruts



des exportations en valeur (+ 2 %, à 62,3 Md€) grâce à des volumes en hausse (+ 3 %), principalement de produits bruts (tableau 2). De l'autre, il profite d'importations (55,5 Md€) légèrement moins coûteuses qu'en 2017 (prix moyen

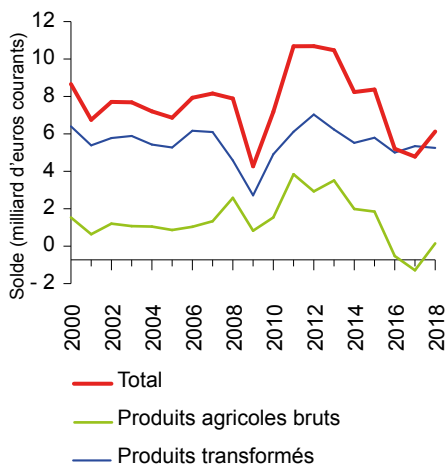
en baisse de 2 %) malgré des volumes, surtout de produits bruts, qui progressent au même rythme (tableau 3 et graphique 1). L'excédent agroalimentaire 2018 interrompt ainsi la tendance baissière observée depuis 2012, exception faite de la légère embellie de 2015. Il demeure cependant à un niveau inférieur à la moyenne des cinq dernières années.

Le solde commercial en produits bruts redevient excédentaire

Le redressement de l'excédent global en 2018 s'explique par le retour à l'excédent du solde des échanges de produits bruts (0,9 Md€, soit + 1,4 Md€ par rapport au déficit 2017) (graphique 2). L'excédent en céréales, en particulier, s'améliore essentiellement grâce à des exportations dynamiques, et à un degré moindre, par des importations

Graphique 2

En 2018, l'excédent agroalimentaire français progresse en valeur grâce aux produits bruts



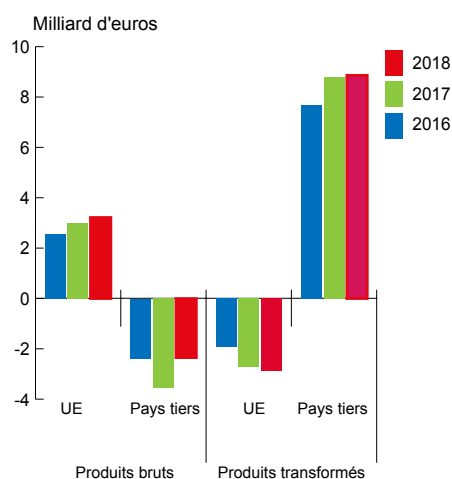
Source : DGDDI (Douanes)

de maïs et de blé tendre en diminution. De son côté, sous l'effet de la baisse des importations, notamment de graines de colza, l'excédent commercial en oléoprotéagineux participe également au redressement du solde des produits bruts.

Excédentaire avec l'Union européenne (UE) mais déficitaire avec les pays tiers, le solde en produits bruts s'améliore aussi bien avec l'un qu'avec l'autre. Pour autant, la réduction du déficit commercial avec les pays tiers représente l'essentiel de la progression, toutes destinations confondues (83 %).

Graphique 3

En 2018, retour à l'excédent pour les produits bruts et détérioration de l'excédent en produits transformés



Source : DGDDI (Douanes)

De son côté, l'excédent des échanges en produits transformés s'accroît de 0,1 Md€ avec les pays tiers. Cette amélioration est toutefois plus que contrebalancée par la dégradation du déficit avec l'UE (- 0,2 Md€) (graphique 3). Toutes destinations confondues, l'excédent en produits transformés recule ainsi de 0,1 Md€ par rapport à 2017, à 6 Md€.

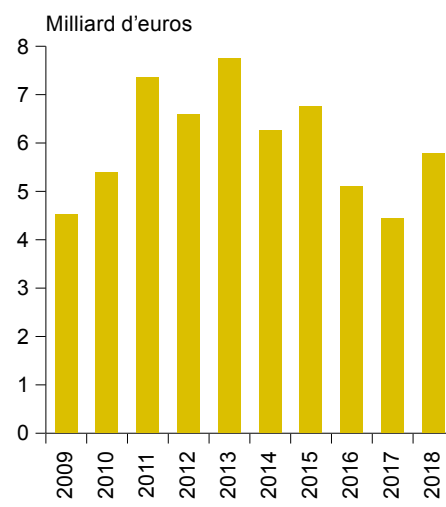
Tous produits confondus, la contribution des pays tiers à l'excédent commercial s'élève à 95 %.

Céréales : forte progression des exportations en lien avec la bonne récolte de 2017

En 2018, après deux années consécutives de baisse, l'excédent commercial des céréales (5,8 Md€) progresse de + 1,4 Md€, soit un montant équivalent à la hausse de la balance agroalimentaire (graphique 4). Les exportations céréalières bénéficient non seulement de l'augmentation des volumes disponibles due à l'abondance de la récolte 2017 de céréales à paille (la troisième plus importante en volume après celles de 1998 et 2015) mais aussi, au 2^d semestre, d'une meilleure valorisation liée à la hausse des cours.

Graphique 4

L'excédent commercial en céréales progresse après deux années de baisse consécutive



Source : DGDDI (Douanes)

Pour la campagne de commercialisation 2017/18 du blé

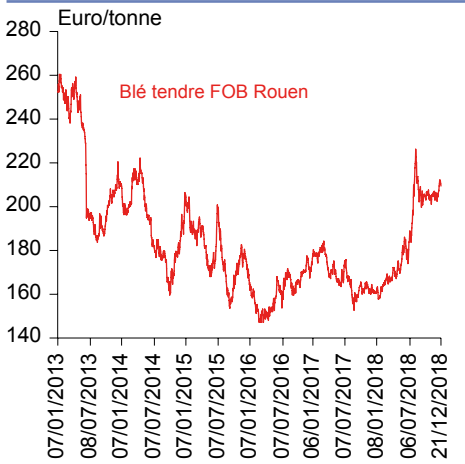
tendre, différents facteurs ont pesé sur les prix des blés français : pression d'une offre mondiale abondante et de qualité notamment en raison de très bonnes récoltes dans les pays de la mer Noire, change défavorable à l'euro avec jusqu'à 1,24 € pour 1 \$ en février 2018 contre 1,06 un an plus tôt.

Sur la première moitié de l'année 2018, les cours du blé sont repartis à la hausse en raison de conditions météorologiques difficiles aux États-Unis, d'une demande soutenue de la part du bassin méditerranéen et de prévisions de consommation attendues en hausse pour la campagne 2018/19. Par la suite, ce redressement s'est confirmé du fait d'un contexte mondial tendu (inquiétudes persistantes sur les cultures d'hiver et les semis aux États-Unis, travaux d'ensemencement retardés en Ukraine et en Russie...). Les pressions ont, en outre, été accentuées par l'érosion de l'euro face au dollar et le dynamisme de la demande adressée à la France.

À partir de l'été 2018, la baisse de l'offre, au niveau mondial comme au niveau hexagonal, a tiré de nouveau vers le haut les cours des céréales à paille et plus particulièrement ceux du blé tendre. En France, les conditions climatiques de l'hiver (pluviométrie importante en janvier et mars, froid intense en février) ont gêné le développement des cultures. La chaleur en fin de cycle a par ailleurs provoqué des baisses de rendement significatives. Sur le dernier trimestre, en lien avec une offre plus faible et une demande soutenue, les cours sont sensiblement plus élevés que sur la première partie de 2018, dans un contexte de tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine. Ces niveaux de prix n'avaient plus été atteints depuis la campagne 2014/15 (graphique 5).

Sur les six premiers mois de 2018, les quantités exportées de blé tendre progressent de plus de 50 % par rapport à la même période en 2017, du fait d'une offre abondante et d'une demande en hausse, principalement en provenance des pays tiers. En valeur, avec un prix moyen à l'exportation en retrait (- 3 % sur un an), l'augmentation

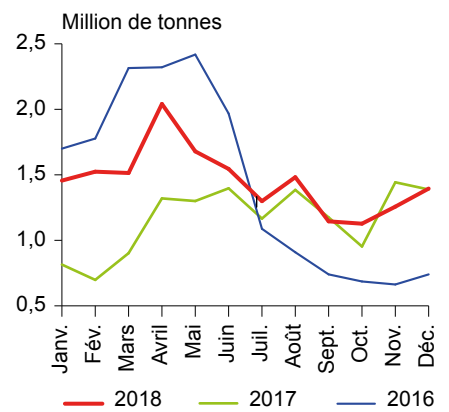
Graphique 5
Les cours du blé tendre français remontent en 2018



Source : FranceAgriMer

des exportations est à peine moins marquée (+ 48 %). En revanche, au 2^d semestre 2018, les expéditions de blé en volume ralentissent sensiblement (+ 3 % sur un an), tout en restant supérieures à celles de 2017 (graphique 6). Elles bénéficient cependant de prix en forte progression (+ 18 % par rapport au second semestre 2017).

Graphique 6
Forte hausse des volumes de blé tendre exportés sur la première partie de l'année 2018



Source : DGDDI (Douanes)

Au total, sur l'ensemble de 2018, les ventes de blé tendre à destination de l'étranger progressent de 797 millions d'euros (M€) par rapport à 2017 (+ 34 %). Le prix moyen du blé français à l'exportation augmente de 7 % sur un an tandis que les quantités vendues croissent de plus de 3,5 millions de tonnes (Mt), pour

s'établir à 17,5 Mt, retrouvant ainsi un niveau proche de la moyenne des cinq dernières années. Les volumes les plus importants sont enregistrés en premier lieu avec l'Algérie (près de 60 % de l'augmentation des exportations, soit + 2,1 Mt). Ce pays, premier débouché pour les blés de l'Hexagone, s'était détourné de l'origine française en 2016 et 2017, compte tenu d'une récolte 2016 peu compatible avec les exigences des cahiers des charges algériens. Viennent ensuite l'Arabie saoudite, les Pays-Bas (+ 0,6 Mt pour ces deux destinations) et le Maroc (+ 0,3 Mt).

Après deux années consécutives de baisse, la valeur des exportations françaises d'orges s'accroît de 232 M€ en 2018, soit + 26 % sur un an. Les quantités comme les prix augmentent (respectivement + 10 et + 14 %). Les prix des orges sont portés par la demande mondiale et la faiblesse de l'offre. Les disponibilités sur le marché mondial sont en baisse depuis la campagne 2016/17 et la production mondiale en 2018 apparaît même à son plus bas niveau depuis 2012.

Les volumes d'orges exportés par la France profitent du recul des disponibilités australiennes et russes à l'exportation. Avec des quantités d'orges australiennes importées insuffisantes pour satisfaire ses besoins, la Chine s'est largement tournée vers l'origine française (+ 0,4 Mt), confirmant ainsi son rang de premier importateur mondial d'orges. Les volumes expédiés par l'Hexagone croissent également vers l'Arabie saoudite (+ 0,1 Mt), premier importateur historique d'orges fourragères. Ce pays doit compenser l'arrêt progressif de la production locale de céréales et répondre aux besoins engendrés par le développement des filières laitières et avicoles. Il en va de même pour l'Allemagne qui achète traditionnellement des orges françaises (notamment brassicoles) et qui accélère ses achats en 2018 en raison de la faiblesse de ses récoltes, pénalisées par la sécheresse.

Les exportations de maïs augmentent de 125 M€ sur un an (+ 10 %). Elles bénéficient de disponibilités

en hausse : pendant l'été 2017, les températures et la répartition des pluies ont été très favorables aux rendements de la récolte (principalement écoulee en 2018). Avec un écart de prix entre le blé et le maïs favorable à ce dernier, le maïs français devient compétitif à l'exportation et pour les utilisations en alimentation animale. Les ventes croissent particulièrement vers la Belgique (+ 0,2 Mt) mais aussi vers l'Italie, les Pays-Bas et le Royaume-Uni (+ 0,1 Mt pour chacune de ces trois destinations). En volume, les exportations progressent de 16 % par rapport à 2017, à 5 Mt.

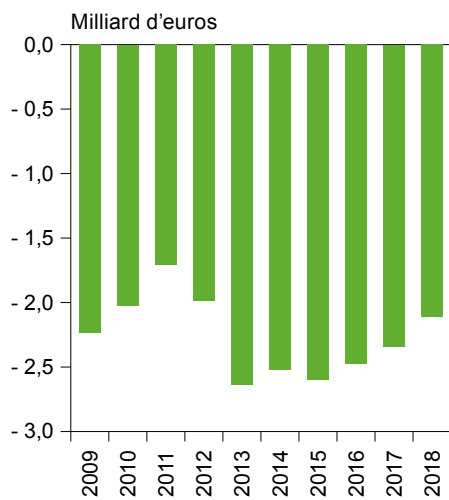
Pour la troisième année consécutive, réduction du déficit de la filière oléoprotéagineuse grâce au repli des importations

En 2018, le déficit de la filière oléoprotéagineuse (graines, huiles et tourteaux) baisse de 0,2 Md€ à 2,1 Md€ (graphique 7).

Le solde des seuls échanges de graines oléoprotéagineuses redevient positif, à 85 M€, en progression de 143 M€ par rapport à 2017, principalement à la faveur de la baisse des importations (- 125 M€ et - 135 M€ rien que pour les graines de colza). Les volumes importés diminuent (- 3 %) mais plus encore les prix (- 6 %). La production mondiale, en hausse depuis deux ans, avec un record en 2018, pèse sur les cours malgré un léger rebond sur la fin de l'année 2018 lié à la croissance de la trituration. Les importations de colza reculent ainsi d'un peu plus de 0,2 Mt (- 21 %) par rapport au niveau élevé de 2017 (1,2 Mt). Ce niveau record résultait surtout d'une première partie d'année marquée par la faiblesse des disponibilités issues de la production 2016. L'arrivée de l'abondante récolte 2017 a freiné les importations au 2^d semestre de 2017 et sur la première partie de l'année 2018. Par la suite, le net recul de la récolte 2018 a, au contraire, favorisé l'importation de marchandises pour combler le manque de disponibilités intérieures. En effet, malgré la hausse des surfaces, les rendements de la moisson 2018 ont été doublement affectés par les conditions climatiques : au printemps,

Graphique 7

En 2018, tout en restant élevé, le déficit commercial de la filière oléoprotéagineuse se réduit



Source : DGDDI (Douanes)

par un excès de pluviométrie perturbant la floraison et favorisant les maladies ainsi que les attaques de ravageurs, en été, par la sécheresse.

Avec la moindre concurrence des blés à fort taux de protéines pour l'alimentation du bétail, les achats de soja augmentent (+ 29 M€ par rapport à 2017). Seuls les volumes progressent (+ 21 %), le prix moyen à l'importation des fèves diminuant (- 6 %). Ces prix moins élevés s'expliquent principalement par l'augmentation de la part de l'origine américaine dans les importations françaises. De 24 % en 2017, elle passe à 37 % en 2018. Dans un contexte de relations commerciales tendues à la suite de l'instauration de taxes américaines à l'importation, la taxation, en représailles, par la Chine du soja américain a généré des incertitudes sur le marché mondial (la Chine étant le premier importateur au monde de fèves de soja). Mécaniquement, les prix du soja américain chutent alors que ceux des autres pays augmentent, favorisant les achats par la France de soja en provenance des États-Unis (+ 85 % par rapport à 2017).

De son côté, le déficit du commerce extérieur des huiles et graisses végétales ainsi que des tourteaux se réduit légèrement de 89 M€ par rapport à 2017, pour atteindre

2,2 Md€. Celui des seuls échanges d'huiles et de corps gras d'origine végétale diminue principalement à la faveur du recul des importations (- 117 M€). La contraction des volumes d'huile de tournesol et de palme importés (respectivement - 22 et - 10 %) ainsi que celle des prix (- 7 %) contribuent à la baisse. À l'inverse, le déficit des échanges de tourteaux se creuse de 7 M€ du fait d'un repli des exportations (- 16 M€) supérieur à celui des importations (- 10 M€) sous l'effet de la baisse conjointe des prix (- 7 %) et des volumes (- 4 %).

Sucre : l'excédent des échanges progresse pour la deuxième année consécutive du fait de la baisse des importations

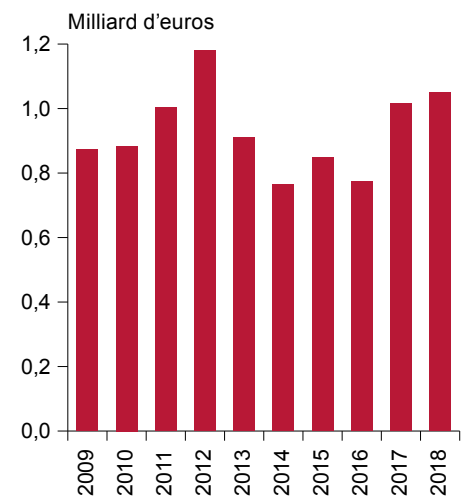
En 2018, dans un contexte d'arrêt des quotas depuis le 1^{er} octobre 2017, l'excédent commercial sucrier progresse pour la deuxième année d'affilée (*graphique 8*).

L'année 2018 recouvre une nouvelle fois deux campagnes de commercialisation bien distinctes : tandis que les neuf premiers mois de 2018 appartiennent à la campagne 2017/18, la première sans quotas et sans limitation des exportations, marquée par la hausse de la production sucrière française, les trois derniers mois de 2018 appartiennent à la campagne 2018/19, avec une production de sucre moins importante. En effet, si les surfaces betteravières de la récolte 2018 sont restées au niveau élevé atteint l'année précédente, le rendement moyen a reculé fortement du fait de la sécheresse et des maladies. Les disponibilités en sucre se contractent ainsi malgré la hausse des stocks en début de campagne 2018/19.

Au total sur l'année 2018, avec des disponibilités en sucre en progression sur les trois quarts de l'année, la forte hausse des exportations en volume (+ 25 %) est totalement effacée par la baisse des prix : les exportations en valeur stagnent à 1,3 Md€ (*graphique 9*). Dans le même temps, malgré des volumes en hausse (+ 1 %), les importations de sucre diminuent de 7 %, à 255 M€, en raison du repli des prix (- 8 %).

Graphique 8

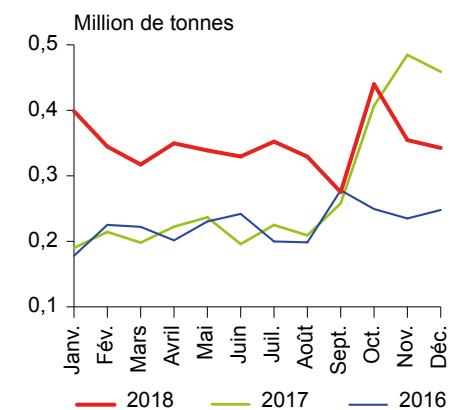
L'excédent commercial en sucre se maintient au-dessus du milliard d'euros en 2018



Source : DGDDI (Douanes)

Graphique 9

Forte hausse des exportations de sucre en volume avec la fin des quotas



Source : DGDDI (Douanes)

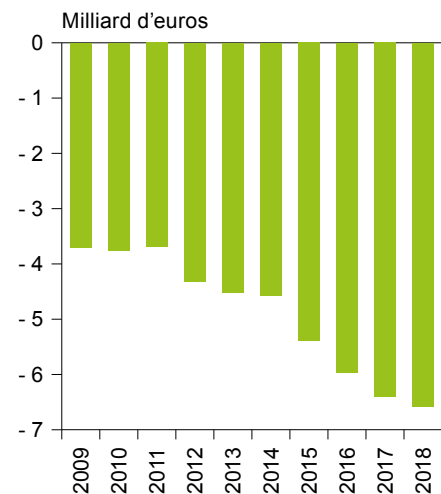
Fruits et légumes : le déficit commercial se creuse toujours plus sous l'effet du recul des exportations

En 2018, le déficit structurel de la filière fruits et légumes (fruits, légumes et produits à base de fruits et légumes) s'accroît de 174 M€, à près de 6,6 Md€ (*graphique 10*).

90 % de ce déficit est imputable aux échanges de fruits frais. Pour la quatrième année consécutive, le

Graphique 10

Nouvelle détérioration du déficit commercial de la filière fruits et légumes



Source : DGDDI (Douanes)

déficit augmente (+ 157 M€) mais contrairement à l'année précédente, il résulte d'une baisse des exportations (- 204 M€, - 13 % sur un an) supérieure à celle des importations (- 47 M€, - 1 %). Si les volumes exportés fléchissent (- 17 %), les prix restent fermes (+ 5 %), notamment en pommes, abricots et kiwis. La commercialisation à l'exportation des pommes a été rendue difficile par la diminution de l'offre française et la précocité de la récolte dans les autres pays européens, et notamment l'Allemagne. Les quantités exportées diminuent respectivement de - 8, - 6 et - 34 % vers nos trois principaux marchés que sont le Royaume-Uni, l'Espagne et l'Allemagne. Pour les abricots, la récolte a été affectée par des intempéries dans certains bassins de production (gelées au printemps puis orages répétés, canicule...). De faible qualité, elle a été commercialisée plus tardivement. Les quantités expédiées vers l'Allemagne, principal débouché pour les abricots français, ont ainsi reculé de 49 %. En kiwis, les exportations ont souffert du déficit de production et de la concurrence de l'Italie et de la Grèce sur le marché européen.

En 2018, aux mauvais résultats commerciaux enregistrés à l'exportation par les fruits frais s'ajoute l'alourdissement du déficit en

légumes frais de 35 M€. La baisse des exportations de légumes (- 162 M€ par rapport à 2017) a été supérieure à celle des importations (- 127 M€). Ces résultats sont essentiellement imputables au recul des prix en 2018 alors que le début d'année 2017 avait vu les cours européens s'envoler, déséquilibrés par la forte réduction de l'offre (conséquence du froid et du gel dans les pays du Sud de l'Europe).

Pour la deuxième année consécutive, les volumes exportés de pommes de terre se redressent (+ 13 %). Cette hausse s'additionne à la baisse des volumes importés pour consolider l'excédent commercial. En valeur, dans un contexte de recul des prix, les exportations de pommes de terre en frais augmentent de 16 M€, à 545 M€, tandis que les importations (93 M€) se contractent sensiblement (- 23 %). En 2017, avec une récolte abondante, à la faveur de l'augmentation des emblavements et des rendements, les prix des pommes de terre avaient fortement diminué. *A contrario*, le recul de la récolte 2018 affectée par la sécheresse, a soutenu les prix, en forte hausse à partir de septembre.

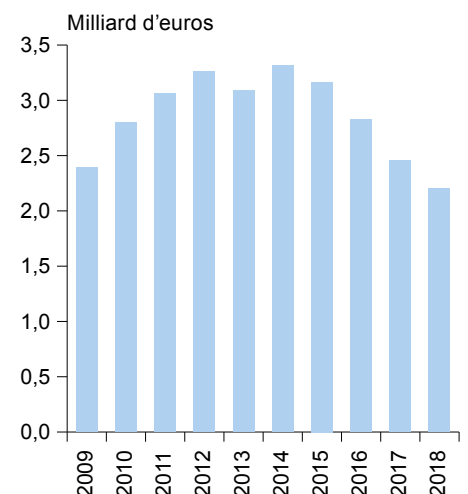
Enfin, concernant les produits transformés à base de fruits et légumes, seules les ventes de confitures, gelées, compotes et purées de fruits et, à un degré moindre, de pois appertisés sont excédentaires. Au total, avec une contribution de 44 % au déficit commercial global en 2018, le déficit des produits issus de la transformation des fruits et légumes se réduit de 18 M€ en raison principalement de l'augmentation des volumes exportés (+ 4 % par rapport à 2017).

En 2018, nouvelle baisse de l'excédent des produits laitiers

En 2018, l'excédent des échanges de produits laitiers (hors glaces et sorbets) fléchit de 260 M€ pour s'établir à 2,2 Md€ (*graphique 11*). Pénalisé par un accroissement des importations (+ 110 M€ sur un an) et une contraction des exportations (- 149 M€) (*graphique 12*), il atteint son niveau le plus bas des dix dernières années, et perd un tiers de sa valeur depuis le niveau record atteint en 2014.

Graphique 11

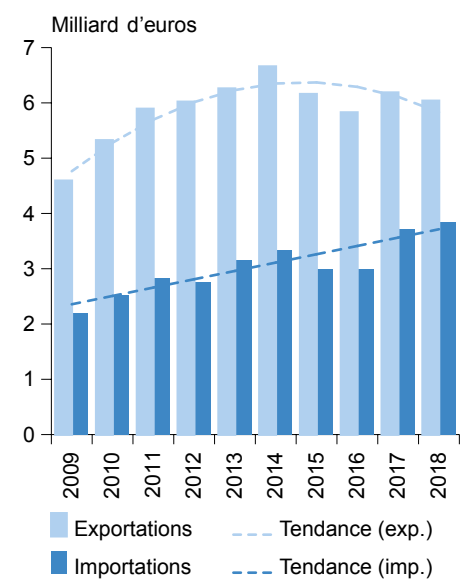
L'excédent commercial en produits laitiers a perdu un tiers de sa valeur depuis 2014



Source : DGDDI (Douanes)

Graphique 12

En 2018, baisse en valeur des exportations de produits laitiers alors que les importations continuent d'augmenter



Source : DGDDI (Douanes)

Avec des épisodes météorologiques difficiles (pluies abondantes au printemps, sécheresse et fortes chaleurs en été), la collecte de lait hexagonale affiche un très léger repli en 2018 par rapport à 2017

du fait de performances moindres des vaches et de la baisse du cheptel de femelles laitières. Dans la perspective d'un recours accru aux achats de fourrages et avec une trésorerie affaiblie par plusieurs années de crise, les producteurs laitiers ont souvent choisi de réduire leur troupeau. Avec des disponibilités en lait en légère diminution et pour répondre à une demande forte lors du premier semestre, les industriels ont privilégié la fabrication de beurre et de fromages limitant les disponibilités en matière grasse du lait pour les autres fabrications.

Comme en 2017, l'écart de valorisation entre la matière grasse du lait et la matière protéique explique en grande partie les évolutions du commerce extérieur. Dans ce contexte, le beurre et les pâtes à tartiner laitières contribuent le plus à la dégradation du solde commercial de produits laitiers (- 116 M€). Avec un manque de compétitivité des produits français à l'exportation, les ventes progressent en valeur (+ 4 M€) du fait de la seule hausse des prix (+ 8 %), les volumes diminuant (- 7 %). Dans le même temps, l'augmentation de la valeur des importations est nettement plus forte (+ 120 M€) en raison de la croissance à la fois des volumes et des prix (respectivement + 5 et + 6 %).

L'autre dégradation importante concerne le solde des échanges de poudres de lait écrémé (- 98 M€) principalement en lien avec la diminution des exportations (- 92 M€) (- 2 % pour les volumes et - 19 % pour les prix). Le solde des échanges de poudre de lait écrémé en 2018 est ainsi le plus bas depuis 2009. C'est particulièrement vers les pays tiers que les expéditions fléchissent, notamment vers l'Algérie, premier débouché pour les poudres de lait françaises, où la concurrence des produits néo-zélandais est forte.

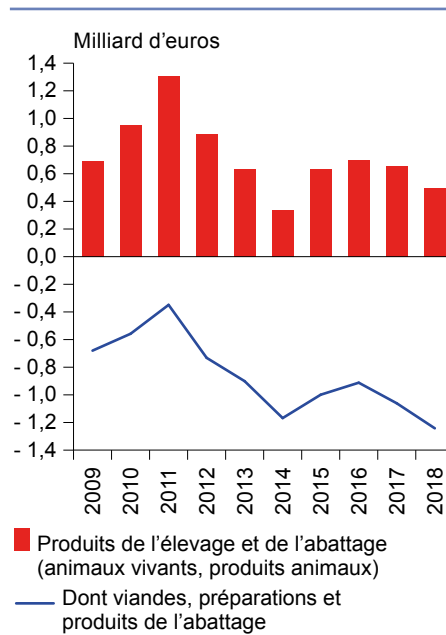
Pour la cinquième année consécutive, l'excédent des échanges de fromages s'érode en valeur (- 9 M€), conséquence d'une hausse plus importante des importations (+ 62 M€), soutenues par les volumes (+ 4 %), que des exportations (+ 53 M€), tirées par les prix (+ 1 %).

Produits de l'élevage et de l'abattage : l'augmentation des importations de viande bovine et de volaille creuse le déficit des échanges

En 2018, l'excédent commercial des filières animales s'établit à 0,5 Md€, en diminution de 159 M€ par rapport à 2017 (graphique 13).

Graphique 13

En 2018, nouvelle détérioration de l'excédent des produits de l'élevage et de l'abattage



Source : DGDDI (Douanes)

Structurellement excédentaire, le solde commercial des animaux vivants (1,7 Md€) augmente de 22 M€. Cette hausse est toutefois limitée par des effectifs particulièrement bas de brouillards qui ont ralenti les exportations.

Le déficit des échanges de produits animaux (viandes, préparations et sous-produits issus de l'abattage : abats, peaux, ...) se creuse, quant à lui, de 181 M€, dépassant 1,2 Md€ du fait notamment de la dégradation des soldes en viande bovine, porcine et en viande de volaille (respectivement - 14, - 16 et - 70 M€ par rapport à 2017).

Dans un contexte de hausse de la consommation française de viande bovine calculée par bilan en 2018, le

déséquilibre commercial se creuse avec l'augmentation des importations (+ 44 M€). Cela s'explique essentiellement par les prix (+ 2 % par rapport à 2017), les volumes ne progressant que légèrement. Les exportations s'accroissent aussi (+ 30 M€), sous l'effet de la seule progression des volumes vendus (+ 3 %), mais pas suffisamment pour compenser la hausse des importations.

Tout en restant excédentaire, le solde commercial en viande de porc se réduit, pénalisé par une diminution des exportations supérieure à celle des importations (respectivement - 70 M€ et - 54 M€). Ce sont les prix à l'exportation qui diminuent sensiblement (- 10 %), les volumes augmentant (+ 2 %). Les prix pâtissent d'un certain tassement de la consommation intérieure et du nouveau repli de la demande chinoise. Les quantités exportées de viandes fraîches ou congelées vers la Chine diminuent ainsi de 3 % en 2018 après - 42 % en 2017. La baisse des importations est également tirée par les prix (- 8 %), les volumes progressant légèrement (+ 1 %). L'Espagne reste le principal fournisseur du marché français pour les viandes fraîches et congelées, devant l'Allemagne.

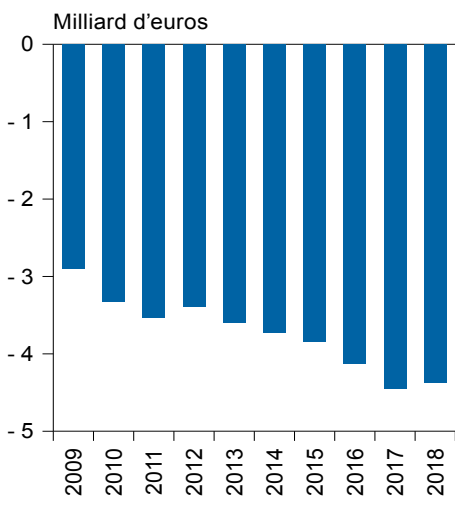
Quant à la viande de volaille, les exportations françaises augmentent de 5 M€ en 2018, traduisant un repositionnement des débouchés sur les marchés européens et un retrait des marchés du Moyen-Orient. La progression des ventes est moins marquée en valeur qu'en volume du fait de l'érosion des prix (- 2 %). Dans le même temps, la croissance des importations est nettement supérieure avec + 75 M€. Elle repose sur les échanges avec les pays de l'UE et plus particulièrement avec la Pologne, la Belgique ou l'Espagne qui font plus que compenser les baisses constatées avec les Pays-Bas ou l'Allemagne.

Filière pêche : réduction du déficit commercial parallèlement à la baisse des importations en 2018

En France, la production de produits aquatiques ne couvre que très

partiellement la demande. Le solde du commerce extérieur de la filière pêche (y compris aquaculture et produits préparés issus de la pêche) est donc structurellement fortement négatif. En 2018, pour la première fois depuis 2012, le déficit se réduit (4,4 Md€) (*graphique 14*).

Graphique 14
Le déficit commercial de la filière pêche se réduit mais reste important



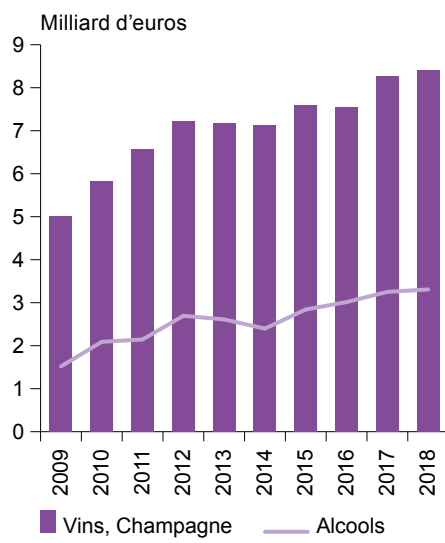
Source : DGDDI (Douanes)

Les exportations progressent (1,6 Md€, soit + 2 % en valeur et + 3 % en volume). Parallèlement, les importations françaises diminuent légèrement en valeur (- 1 %), à un peu plus de 5,9 Md€, grâce à des prix en recul. Les achats de crustacés frais ou congelés diminuent (- 6 %) mais la valeur des achats de préparations et conserves de poissons augmente (+ 3 %), tandis que celle de poissons frais ou congelés (entiers et filetés) reste stable.

Vins et spiritueux : les exportations de vins restent dynamiques en valeur

En 2018, l'excédent commercial en vins et spiritueux atteint 11,7 Md€, en hausse pour la quatrième année consécutive (*graphique 15*). Avec près de 9,4 Md€, les ventes de vins et Champagne restent dynamiques (+ 258 M€) sous l'effet d'une meilleure valorisation des produits français à l'exportation (progression de 7 % des prix).

Graphique 15
Les excédents commerciaux en vins et spiritueux continuent de progresser



Source : DGDDI (Douanes)

En 2018, les volumes de vins et Champagne exportés vers l'UE se réduisent (- 3 %), pénalisés par la faiblesse des disponibilités de la récolte 2017. Les volumes diminuent vers 17 des 27 autres États membres de l'UE, notamment vers nos principaux partenaires : Allemagne et Royaume-Uni. Cependant, avec des prix en augmentation, les ventes vers l'UE progressent en valeur (+ 5 % par rapport à 2017). Cela concerne la plupart des pays européens (23), en particulier le Royaume-Uni, l'Allemagne et la Belgique (respectivement + 2, + 6 et + 4 %). Pour la deuxième année consécutive, les exportations vers le Royaume-Uni, premier client européen en valeur des vins et Champagne français, croissent (+ 2 %), pour atteindre 1,2 Md€, malgré l'appréciation de l'euro face à la livre sterling et les incertitudes liées au Brexit.

À destination des pays tiers, les exportations françaises en volume diminuent (- 10 % sur un an), conséquence, là aussi, des disponibilités limitées. Dans un contexte par ailleurs de ralentissement économique, le débouché chinois est le principal touché par le repli des ventes de vins français avec, pour la première fois depuis 2013, une chute de 35 % des volumes à destination de ce pays. À l'inverse, les ventes vers les

États-Unis continuent de progresser (+ 5 %), confirmant l'importance majeure du marché américain. En valeur, les ventes affichent une hausse vers la majorité des pays tiers (+ 2 % au total). Les États-Unis consolident ainsi leur statut de premier débouché en valeur pour les vins et Champagne français (+ 7 % à 1,7 Md€, soit 18 % des exportations françaises). Vers la Chine, les exportations perdent 20 % de leur valeur et se replient à 0,6 Md€ (soit 6 % des exportations totales). Elles se classent toutefois au troisième meilleur rang pour les exportations après 2016 et 2017. Les bons résultats affichés vers Hong Kong (+ 9 %) et dans une moindre mesure vers Singapour (+ 1 %) compensent en partie les pertes vers la Chine.

Les importations françaises s'accroissent de 14 % en valeur (+ 118 M€), approchant ainsi du milliard d'euros en 2018. Cette hausse s'explique par des prix fermes liés à la faiblesse des récoltes viticoles européennes en 2017. Du fait d'un manque d'offre hexagonale en vin d'entrée de gamme sur le marché intérieur mais aussi à l'exportation, la majeure partie des importations françaises concerne des vins en vrac sans indication géographique et sans mention de cépage notamment en provenance d'Espagne. La France est ainsi le deuxième importateur mondial de vins en vrac derrière l'Allemagne.

En 2018, les exportations d'alcools spiritueux (Cognac, rhum, etc.) sont en hausse de 82 M€ (+ 2 %) à 4,5 Md€, sous l'effet de la croissance des volumes vendus. Les ventes de Cognac qui représentent plus des deux tiers des expéditions françaises d'alcools distillés en 2018, progressent de 52 M€ par rapport à 2017. Les ventes augmentent exclusivement à destination des pays tiers et notamment des États-Unis, premier client des spiritueux français (+ 3 % à 1,6 Md€). Après trois années consécutives de hausse, les exportations diminuent vers la Chine (- 12 % à 446 M€). Les expéditions de spiritueux progressent cependant dans le reste de l'Asie (Singapour, Hong Kong, Malaisie, Viêt Nam, Japon, Corée du Sud...), confirmant la dynamique asiatique.

Tableau 1 : En 2018, l'excédent agricole et agroalimentaire progresse à la faveur des prix et des quantités des produits bruts

Produits CPF4	Montant du solde des échanges 2018 (million d'euros)	Évolution du solde entre 2017 et 2018 (million d'euros)	Contribution des volumes dans l'évolution du solde entre 2017 et 2018 (1) (million d'euros)	Contribution des prix à l'évolution du solde entre 2017 et 2018 (1) (million d'euros)
Produits agricoles bruts et agroalimentaires	6 852	1 339,8	414,5	925,3
PRODUITS BRUTS	875	1435,5	590,5	845,0
Agriculture et élevage	1 809	1436,0	724,6	711,4
Céréales, légumineuses, oléagineux	5 873	1500,2	1218,0	282,2
Céréales n. c. riz	5 787	1354,5	1026,7	327,7
Oléoprotéagineux	85	143,2	188,4	- 45,2
Légumes, fleurs, plantes	- 951	- 26,2	- 105,9	79,8
Légumes	- 680	- 34,8	- 129,3	94,5
Prod. cult. permanentes	- 4 853	- 60,5	- 363,1	302,6
Fruits	- 2 980	- 157,2	- 283,7	126,5
Café, cacao, thé	- 868	8,4	- 96,6	105,0
Animaux vifs, œufs, miel	1 741	22,5	- 24,4	46,8
Bovins	1 433	1,6	- 44,0	45,6
Produits sylvicoles	210	25,0	- 14,0	39,0
Pêche et aquaculture	- 1 144	- 25,5	- 120,2	94,7
IAA, TABACS	5 977	- 95,7	- 176,0	80,3
Viandes, produits de l'abattage	- 1 242	- 181,2	49,9	- 231,1
Viande bovine	- 282	- 13,9	12,5	- 26,4
Viande porcine	28	- 16,4	3,7	- 20,0
Volaille	- 309	- 70,0	- 28,4	- 41,5
Produits préparés de la pêche	- 3 234	97,2	111,1	- 13,9
Produits à base de fruits & légumes	- 2 920	18,0	7,3	10,8
Huiles, tourteaux, corps gras	- 2 173	77,4	117,1	- 39,8
Tourteaux	- 1 132	- 6,7	32,3	- 39,0
Produits laitiers, glaces	2 465	- 223,3	- 130,2	- 93,1
Fromages	1 499	- 9,4	- 60,0	50,5
Produits des céréales	837	- 86,6	- 72,3	- 14,4
Biscuits, pâtisseries, pâtes	- 258	91,3	37,9	53,4
Autres produits alimentaires	328	- 155,4	107,7	- 263,1
Sucre	1 051	34,0	317,5	- 283,5
Chocolat, confiserie	- 925	- 50,5	- 85,1	34,6
Aliments pour animaux	1 134	3,5	- 71,4	74,9
Boissons	12 330	72,9	- 313,2	386,1
Vins, champagne	8 404	139,9	- 359,7	499,6
Eaux de vie, alcools	3 308	56,4	136,6	- 80,2
Tabacs	- 1 291	190,7	- 19,7	210,3

Source : DGDDI (Douanes), traitement SSP

Note de lecture : en 2018, l'excédent des échanges de céréales s'élève à 5,8 milliards d'euros, soit une hausse de 1,4 milliard d'euros par rapport à 2017 : l'évolution des quantités échangées contribue pour 1 milliard d'euros à la progression de l'excédent et l'évolution des prix pour 300 millions d'euros.

(1) : cf. Méthodologie

Tableau 2 : En 2018, la valeur des exportations augmente sous l'effet de la progression des quantités vendues

Produits CPF4	Montant des exportations 2018 (million d'euros)	Évolution de la valeur des exportations 2018/2017 (%)	Évolution des volumes exportés 2018/2017 (1) (%)	Évolution des prix 2018/2017 (1) (%)
Produits agricoles bruts et agroalimentaires	62 318	1,9	2,6	- 0,7
PRODUITS BRUTS	14 905	7,1	6,8	0,2
Agriculture et élevage	13 823	7,3	6,4	0,9
Céréales, légumineuses, oléagineux	7 477	20,1	17,1	2,6
Céréales n. c. riz	6 170	25,0	18,6	5,4
Oléoprotéagineux	1 304	1,4	11,3	- 8,9
Légumes, fleurs, plantes	2 293	- 5,9	- 0,5	- 5,4
Légumes	1 988	- 7,5	- 2,2	- 5,5
Prod. cult. permanentes	1 733	- 9,9	- 11,9	2,3
Fruits	1 316	- 13,4	- 17,3	4,7
Café, cacao, thé	29	0,2	- 17,4	21,3
Animaux vifs, œufs, miel	2 321	1,0	- 0,1	1,0
Bovins	1 483	1,4	- 1,5	3,0
Produits sylvicoles	458	5,6	25,2	- 15,7
Pêche et aquaculture	624	3,1	3,1	0,0
IAA, TABACS	47 413	0,3	1,4	- 1,0
Viandes, produits de l'abattage	4 451	- 1,6	3,7	- 5,1
Viande bovine	962	3,2	3,1	0,1
Viande porcine	754	- 8,5	1,8	- 10,2
Volaille	840	0,7	2,8	- 2,1
Produits préparés de la pêche	938	0,9	3,1	- 2,1
Produits à base de fruits & légumes	2 132	3,2	3,8	- 0,6
Huiles, tourteaux, corps gras	1 103	- 4,2	10,3	- 13,1
Tourteaux	136	- 10,8	- 4,4	- 6,7
Produits laitiers, glaces	6 522	- 1,5	- 0,7	- 0,8
Fromages	3 102	1,7	0,3	1,4
Produits des céréales	2 589	- 2,9	- 4,2	1,4
Biscuits, pâtisseries, pâtes	2 083	5,3	3,5	1,8
Autres produits alimentaires	8 906	- 1,6	5,5	- 6,8
Sucre	1 306	1,1	24,8	- 18,9
Chocolat, confiserie	2 039	- 7,1	- 2,3	- 4,9
Aliments pour animaux	2 216	0,9	- 1,7	2,5
Boissons	16 266	2,4	- 0,8	3,2
Vins, champagne	9 364	2,8	- 3,8	6,9
Eaux de vie, alcools	4 519	1,8	3,4	- 1,5
Tabacs	207	10,6	1,8	8,6

Source : DGDDI (Douanes), traitement SSP

Note de lecture : en 2018, les exportations de céréales s'élèvent à 6,2 milliards d'euros, soit une hausse de 25 % par rapport à 2017 : les quantités exportées de céréales progressent de 19 % et les prix auxquels elles sont vendues augmentent de 5 %.

(1) : cf. Méthodologie

Tableau 3 : En 2018, la valeur des importations reste relativement stable, la hausse des volumes achetées ayant été quasiment compensée par la baisse des prix

Produits CPF4	Montant des importations 2018 (million d'euros)	Évolution de la valeur des importations 2018/2017 (%)	Évolution des volumes importés 2018/2017 (1) (%)	Évolution des prix 2018/2017 (1) (%)
Produits agricoles bruts et agroalimentaires	55 466	- 0,4	2,1	- 2,4
PRODUITS BRUTS	14 030	- 3,1	2,5	- 5,5
Agriculture et élevage	12 014	- 3,9	0,8	- 4,7
Céréales, légumineuses, oléagineux	1 604	- 13,3	- 8,2	- 5,5
Céréales n. c. riz	383	- 23,9	- 21,9	- 2,6
Oléoprotéagineux	1 218	- 9,3	- 3,2	- 6,3
Légumes, fleurs, plantes	3 244	- 3,5	2,8	- 6,1
Légumes	2 669	- 4,5	3,0	- 7,3
Prod. cult. permanentes	6 585	- 1,9	2,0	- 3,8
Fruits	4 295	- 1,1	0,5	- 1,6
Café, cacao, thé	897	- 0,9	10,1	- 10,0
Animaux vifs, œufs, miel	580	0,1	4,0	- 3,8
Bovins	50	63,0	70,1	- 4,2
Produits sylvicoles	248	- 0,3	49,6	- 33,3
Pêche et aquaculture	1 768	2,6	8,1	- 5,1
IAA, TABACS	41 436	0,6	2,0	- 1,4
Viandes, produits de l'abattage	5 693	1,9	2,1	- 0,2
Viande bovine	1 243	3,7	1,4	2,3
Viande porcine	726	- 6,9	1,4	- 8,2
Volaille	1 149	7,0	4,9	2,1
Produits préparés de la pêche	4 172	- 2,1	- 1,9	- 0,2
Produits à base de fruits & légumes	5 052	1,0	1,4	- 0,5
Huiles, tourteaux, corps gras	3 276	- 3,7	0,0	- 3,7
Tourteaux	1 268	- 0,8	- 3,1	2,4
Produits laitiers, glaces	4 057	3,2	2,2	1,0
Fromages	1 602	4,1	4,5	- 0,4
Produits des céréales	1 752	0,6	- 2,4	3,0
Biscuits, pâtisseries, pâtes	2 341	0,6	1,3	- 0,7
Autres produits alimentaires	8 578	0,1	4,6	- 4,3
Sucre	255	- 7,0	0,9	- 7,8
Chocolat, confiserie	2 964	- 3,4	1,1	- 4,5
Aliments pour animaux	1 081	1,4	3,3	- 1,8
Boissons	3 936	8,4	5,0	3,2
Vins, champagne	960	14,0	1,1	12,7
Eaux de vie, alcools	1 211	2,2	1,3	0,8
Tabacs	1 498	- 10,2	1,4	- 11,5

Source : DGDDI (Douanes), traitement SSP

Note de lecture : en 2018, les importations de céréales s'élèvent à 383 millions d'euros, soit un recul de 24 % par rapport à 2017 : les quantités importées de céréales diminuent de 22 % et les prix, auxquels elles sont achetées, diminuent de 3 %.

(1) : cf. Méthodologie

Tableau 4 : Si l'ensemble des exportations progresse, les expéditions à destination de l'Allemagne, de la Belgique, de la Chine et du Portugal reculent

Destinations		Exportations en 2018 (million d'euros)	Évolution 2018/2017 (million d'euros)	Évolution 2018/2017 (%)	Les trois produits contribuant le plus à l'évolution des exportations françaises vers ce pays
	Allemagne	6 612	-14	0	<ul style="list-style-type: none"> • Céréales (à l'exclusion du riz), légumineuses et oléagineux (64 millions d'euros) • Produits laitiers et fromages (- 49 millions d'euros) • Vins de raisin (47 millions d'euros)
	Belgique	6 588	-48	- 1	<ul style="list-style-type: none"> • Céréales (à l'exclusion du riz), légumineuses et oléagineux (146 millions d'euros) • Légumes et melons, racines et tubercules (- 79 millions d'euros) • Cacao, chocolat et produits de confiserie (- 76 millions d'euros)
	Italie	5 660	6	0	<ul style="list-style-type: none"> • Céréales (à l'exclusion du riz), légumineuses et oléagineux (111 millions d'euros) • Viandes de boucherie et produits d'abattage (- 50 millions d'euros) • Autres bovins et buffles, vivants et leur sperme (29 millions d'euros)
	Royaume-Uni	5 426	91	2	<ul style="list-style-type: none"> • Biscottes et biscuits ; pâtisseries de conservation (- 45 millions d'euros) • Pain ; pâtisseries et viennoiseries fraîches (41 millions d'euros) • Céréales (à l'exclusion du riz), légumineuses et oléagineux (32 millions d'euros)
	Espagne	5 055	31	1	<ul style="list-style-type: none"> • Sucre (33 millions d'euros) • Bière (- 23 millions d'euros) • Viandes de boucherie et produits d'abattage (- 20 millions d'euros)
	États-Unis	4 565	220	5	<ul style="list-style-type: none"> • Vins de raisin (110 millions d'euros) • Boissons alcoolisées distillées (39 millions d'euros) • Biscottes et biscuits ; pâtisseries de conservation (35 millions d'euros)
	Pays-Bas	3 665	172	5	<ul style="list-style-type: none"> • Céréales (à l'exclusion du riz), légumineuses et oléagineux (165 millions d'euros) • Huiles et graisses (-30 millions d'euros) • Sucre (25 millions d'euros)
	Chine	2 316	-200	- 8	<ul style="list-style-type: none"> • Vins de raisin (-154 millions d'euros) • Céréales (à l'exclusion du riz), légumineuses et oléagineux (87 millions d'euros) • Boissons alcoolisées distillées (-60 millions d'euros)
	Suisse	1 728	42	2	<ul style="list-style-type: none"> • Céréales (à l'exclusion du riz), légumineuses et oléagineux (28 millions d'euros) • Cacao, chocolat et produits de confiserie (- 21 millions d'euros) • Vins de raisin (20 millions d'euros)
	Algérie	1 523	380	33	<ul style="list-style-type: none"> • Céréales (à l'exclusion du riz), légumineuses et oléagineux (433 millions d'euros) • Produits laitiers et fromages (-46 millions d'euros) • Condiments et assaisonnements (- 21 millions d'euros)
	Japon	1 224	33	3	<ul style="list-style-type: none"> • Pain ; pâtisseries et viennoiseries fraîches (-18 millions d'euros) • Biscottes et biscuits ; pâtisseries de conservation (17 millions d'euros) • Vins de raisin (14 millions d'euros)
	Singapour	1 056	78	8	<ul style="list-style-type: none"> • Boissons alcoolisées distillées (70 millions d'euros) • Produits laitiers et fromages (4 millions d'euros) • Vins de raisin (2 millions d'euros)
	Hong Kong	806	51	7	<ul style="list-style-type: none"> • Vins de raisin (41 millions d'euros) • Boissons alcoolisées distillées (26 millions d'euros) • Viandes de boucherie et produits d'abattage (- 19 millions d'euros)
	Pologne	798	61	8	<ul style="list-style-type: none"> • Vins de raisin (19 millions d'euros) • Aliments pour animaux de compagnie (11 millions d'euros) • Tabac brut (- 11 millions d'euros)
	Portugal	748	- 4	- 1	<ul style="list-style-type: none"> • Céréales (à l'exclusion du riz), légumineuses et oléagineux (- 11 millions d'euros) • Sucre (6 millions d'euros) • Produits du travail des grains (- 5 millions d'euros)
	Canada	734	56	8	<ul style="list-style-type: none"> • Vins de raisin (20 millions d'euros) • Produits laitiers et fromages (7 millions d'euros) • Biscottes et biscuits ; pâtisseries de conservation (6 millions d'euros)
	Arabie saoudite	666	109	20	<ul style="list-style-type: none"> • Céréales (à l'exclusion du riz), légumineuses et oléagineux (147 millions d'euros) • Produits laitiers et fromages (- 23 millions d'euros) • Sucre (9 millions d'euros)
	Suède	556	13	2	<ul style="list-style-type: none"> • Céréales (à l'exclusion du riz), légumineuses et oléagineux (- 13 millions d'euros) • Vins de raisin (13 millions d'euros) • Autres préparations et conserves à base de fruits et légumes (5 millions d'euros)
	Grèce	535	1	0	<ul style="list-style-type: none"> • Céréales (à l'exclusion du riz), légumineuses et oléagineux (- 7 millions d'euros) • Légumes et melons, racines et tubercules (6 millions d'euros) • Autres produits alimentaires n.c.a. (4 millions d'euros)
	Luxembourg	529	51	11	<ul style="list-style-type: none"> • Produits laitiers et fromages (12 millions d'euros) • Boissons rafraîchissantes ; eaux minérales et autres eaux en bouteille (7 millions d'euros) • Céréales (à l'exclusion du riz), légumineuses et oléagineux (7 millions d'euros)

Source : DGDDI (Douanes), traitement SSP

Tableau 5 - Les 20 premiers excédents et les 20 premiers déficits français en produits agroalimentaires en 2018

Excédent + / déficit -	Produits	Solde en 2018 (million d'euros)	Évolution 2018/2017 (million d'euros)	Évolution 2018/2017 (%)	Évolution 2018/2017
+	Vins de raisin frais, à l'exclusion des vins mousseux ; moûts de raisins	5 289	67	1	↗
+	Boissons alcoolisées distillées	3 308	56	2	↗
+	Vins mousseux, issus de raisin frais	3 113	71	2	↗
+	Blé, à l'exclusion du blé dur	3 099	839	37	↗
+	Fromages	1 499	-9	-1	↘
+	Mais	1 186	174	17	↗
+	Orge	1 106	236	27	↗
+	Sucre de canne ou de betterave raffiné et saccharose chimiquement pur, solide, sans arôme, ni colorant	949	26	3	↗
+	Autres bovins et buffles, à l'exclusion des veaux, vivants	875	44	5	↗
+	Eaux minérales et gazeuses, non sucrées, ni aromatisées	705	-5	-1	↘
+	Aliments homogénéisés et diététiques	699	-63	-8	↘
+	Aliments pour animaux de compagnie	695	22	3	↗
+	Pommes de terre	451	43	11	↗
+	Yaourts et autres produits lactés fermentés ou acidifiés	404	-13	-3	↘
+	Aliments pour animaux de ferme, à l'exclusion des fourrages déshydratés (luzerne)	404	-38	-9	↘
+	Produits alimentaires divers n.c.a.	395	-24	-6	↘
+	Farines préparées	392	-5	-1	↘
+	Pâtisseries et viennoiseries fraîches	365	119	48	↗
+	Malt	359	0	0	→
+	Pommes	357	-47	-12	↘
-	Viande de mouton, fraîche ou réfrigérée	-349	3	-1	↘
-	Cacao en fèves	-350	-1	0	→
-	Oranges	-351	19	-5	↘
-	Pains d'épices ; biscuits sucrés ; gaufres et gaufrettes	-372	51	-12	↘
-	Bananes, bananes plantains et assimilés	-379	-49	15	↗
-	Huile d'olive, brute	-404	27	-6	↘
-	Filets de poissons et autres viandes de poisson (y compris hachées), frais ou réfrigérés	-412	11	-3	↘
-	Chocolat et préparations à base de cacao (à l'exclusion du cacao en poudre sucré), conditionnés sous différentes formes	-481	-47	11	↗
-	Bière, à l'exclusion des résidus de brasserie	-485	-106	28	↗
-	Café vert, en cerise ou en grain	-497	10	-2	↘
-	Jus d'orange	-514	7	-1	↘
-	Plants : plants de pépinière, bulbes, tubercules et rhizomes, boutures et greffons ; blanc de champignon	-561	-4	1	↗
-	Beurre et pâtes à tartiner laitières	-622	-116	23	↗
-	Filets de poissons, congelés ou surgelés	-676	11	-2	↘
-	Autres préparations et conserves à base de poissons, à l'exclusion des plats préparés	-677	-22	3	↗
-	Crustacés, congelés ou surgelés	-730	67	-8	↘
-	Café, décaféiné ou torréfié	-907	78	-8	↘
-	Poissons, frais ou réfrigérés	-1 100	-43	4	↗
-	Tourteaux et autres résidus solides de graisses et d'huiles végétales	-1 132	-7	1	↗
-	Cigares, cigarillos et cigarettes contenant du tabac ou des succédanés	-1 164	139	-11	↘

Source : DGDDI (Douanes), traitement SSP

Sources

Commerce extérieur de la France : direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI)

Méthode : calcul des effets volume et prix

Pour cette étude, l'évolution de la valeur des exportations, des importations et du solde du commerce extérieur entre l'année n - 1 et l'année n est partagée en deux facteurs : l'effet quantité et l'effet prix unitaire. Ces deux effets conjugués représentent l'évolution des exportations, des importations et du solde commercial.

Soient :

- pe1 : la valeur unitaire à l'exportation de l'année n-1
- pe2 : la valeur unitaire à l'exportation de l'année n
- pi1 : la valeur unitaire à l'importation de l'année n-1
- pi2 : la valeur unitaire à l'importation de l'année n
- qe1 : la quantité exportée de l'année n-1
- qe2 : la quantité exportée de l'année n
- qi1 : la quantité importée de l'année n-1
- qi2 : la quantité importée de l'année n

1 - Pour les exportations au niveau de chaque produit de la nomenclature douanière NC8, l'effet quantité et l'effet prix unitaire ont été calculés ainsi :

$$\text{Effet quantité } n/n - 1 = (pe1 * qe2 - pe1 * qe1) / (pe1 * qe1)$$

Il représente l'évolution des exportations à prix unitaire constant par rapport à l'année n-1.

$$\text{Effet prix unitaire } n/n - 1 = (qe2 * pe2 - qe2 * pe1) / (pe1 * qe1)$$

Il représente l'évolution des exportations à volume constant par rapport à l'année n-1.

Le calcul est identique pour les importations.

2 - Pour le solde du commerce extérieur, au niveau de chaque produit de la nomenclature douanière NC8, l'effet quantité et l'effet prix unitaire ont été calculés ainsi :

$$\text{Effet quantité } n/n - 1 = [(pe1 * qe2 - pe1 * qe1) - (pi1 * qi2 - pi1 * qi1)] / (pe1 * qe1 - pi1 * qi1)$$

Il représente l'évolution du solde à prix unitaire constant par rapport à l'année n-1.

$$\text{Effet prix unitaire } n/n - 1 = [(qe2 * pe2 - qe2 * pe1) - (qi2 * pi2 - qi2 * pi1)] / (pe1 * qe1 - pi1 * qi1)$$

Il représente l'évolution du solde à quantité constante par rapport à l'année n-1.

3 - On agrège au niveau des groupes de la CPF rév. 2 en sommant les effets au niveau de la NC8.

Pour en savoir plus

Toutes les informations conjoncturelles et structurelles sur le commerce extérieur sont disponibles à parution sur le site agreste de la statistique agricole : www.agreste.agriculture.gouv.fr

- dans « Données en ligne/Disar/Données en ligne/Rubriques/Economie agricole/Conjoncture de l'économie agricole/Conjoncture du commerce extérieur agroalimentaire » pour les séries chiffrées
- dans la rubrique « Conjoncture - Commerce extérieur » pour les publications Agreste Conjoncture

Les dernières publications Agreste parues sur le thème sont :

« En 2017, l'excédent agroalimentaire recule de nouveau et atteint son plus bas niveau depuis 2009, sous l'effet d'une chute des exportations de céréales et de la hausse des importations », Synthèses Conjoncture Commerce extérieur agroalimentaire n° 2018/321, avril 2018

« En 2016, la chute de l'excédent commercial céréalier contribue à la forte dégradation des échanges agroalimentaires français », Synthèses Conjoncture Commerce extérieur agroalimentaire n° 2017/305, mai 2017



Agreste : la statistique agricole

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Secrétariat Général
SERVICE DE LA STATISTIQUE ET DE LA PROSPECTIVE
3 rue Barbet de Jouy - 75349 PARIS 07 SP
Site internet : www.agreste.agriculture.gouv.fr

Directrice de la publication : Béatrice Sédillot
Rédacteur : Thibaut Champagnol
Composition : SSP
Dépot légal : À parution
© Agreste 2019

Cette publication est disponible à parution sur le site Internet de la statistique agricole
www.agreste.agriculture.gouv.fr